



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 706-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 706 ÉTABLISSANT UN TARIF
APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA
MUNICIPALITÉ**

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 12 juin 2019

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
